acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Éditorial

Chers amis de l'ACAT.

Comme chaque année, nous célébrons le 10 décembre la Journée internationale des droits de l'homme. Depuis plus de 9 mois, la Russie de Poutine a envahi l'Ukraine et la guerre fait rage en Europe avec ses terribles conséquences sur la situation des droits de l'homme en Ukraine (voir l'édition spéciale de l'ACAT-News de septembre 2022).

Et ce n'est pas tout : le 18 décembre, le coup d'envoi de la finale de la Coupe du monde de football sera donné au Qatar. Nous avons déjà évoqué le chantier des droits humains au Qatar dans notre newsletter de décembre 2021. Malgré toutes les promesses, rien d'essentiel n'a changé dans la situation catastrophique des droits de l'homme au Qatar. Dans cette newsletter, il se trouve donc pour des raisons d'actualité un poste d'invite d'Alioune Touré, viceprésident CCDH, autour du sujet Sport et Droits Humains.

Dans la situation actuelle, il est particulièrement important de rappeler la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies - en réponse aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale -, d'en parler et, oui, de la célébrer.

Dans ce sens, l'ACAT a entrepris de grandes choses avec son service Young ACAT : du 9 au 17 décembre, nous vous invitons à notre festival des droits humains STAND UP FOR HUMAN RIGHTS pour les jeunes (et les moins jeunes) au Forum Campus Geesseknäppchen. Dans le cadre du festival, nous présentons pour la première fois l'exposition « Pictures for the Human Rights », qui sera inaugurée le 9 décembre à 17h lors d'un vernissage festif. Nous invitons cordialement tous les amis de l'ACAT à ce vernissage qui sera suivi du concert d'ouverture « Sound of Humanity ».

Cette année, nous fêterons le 10 décembre sous un signe interreligieux et interculturel en collaboration avec AGIR et l'organisation française « Coexister ». Le thème important du sport et des droits humains sera abordé dans l'intervention de l'invité Alioune Touré, vice-président de la CCDH.

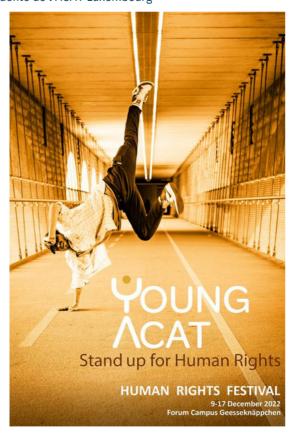
Les soirées cinéma avec discussion du 12 au 16 décembre à 19 heures seront organisées par différentes organisations et tenteront de mettre en image différents aspects de l'engagement pour les droits humains. Le 16 décembre nous vous invitons face à la situation au Qatar à une soirée cinéma-conférence sur le film de propagande « Olympia » réalisé à l'occasion des Jeux Olympiques de Berlin en 1936. Vous trouverez toutes les informations sur ces manifestations destinées au grand public dans le programme du festival ci-joint.



Durant la semaine du 12 au 16 décembre, nous proposons un programme complet pour les écoles. N'hésitez pas à transmettre ce programme à vos amis enseignants et à faire activement la promotion de notre offre dans vos réseaux!

L'excellent dossier de campagne de l'ACAT Suisse sur le Rwanda est joint à cette newsletter. La pétition s'adresse au ministre rwandais de la Justice et demande la libération immédiate de Dieudonné Niyonsenga, qui a été injustement condamné pour avoir critiqué le gouvernement, en fin de compte, mis au secret et torturé. Merci de soutenir la campagne de l'ACAT Suisse à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme en signant la pétition et, le cas échéant, en faisant un don. Christina Fabian,

Présidente de l'ACAT Luxembourg



Nous avons besoin de vous!

Vous trouverez également dans cet envoi un appel pressant pour soutenir nos activités. Nous sollicitons d'urgence vos dons pour l'ACAT Luxembourg, qui nous permettront de continuer les travaux de bureau, la newsletter et les campagnes.

Réflexion sur Sports et Droits Humains

Dans le cadre de la Coupe du monde de football 2022 au Qatar, nous vous proposons une réflexion de M. Alioune Touré, vice-président CCDH (Commission Consultative des Droits de l'Homme), sur le thème :

Le sport, les sportifs et les droits humains

Dans la Grèce antique, le sport était synonyme de paix. La trêve sacrée (ekekheiría) fut instituée non seulement pour les Jeux olympiques mais aussi pour l'ensemble des fêtes sportives grecques. La cité qui accueillait les Jeux ne pouvait être attaquée à l'époque.

À de multiples occasions, la communauté sportive a su exprimer son opposition face à des pays ne respectant pas les droits humains. Je pense, entre autres, au boycott qu'a subi l'Afrique du Sud entre 1966 et 1991 à cause du régime de l'apartheid et de ses mesures discriminatoires.

En 1979, l'URSS envahissait l'Afghanistan. En signe de protestation, les États-Unis ont annoncé qu'ils boycottaient les Jeux de Moscou organisés en 1980. Si de nombreux pays se sont joints à ce boycott, celui-ci n'a pas pu faire changer grand-chose.

Les Jeux olympiques, comme les tournois mondiaux de football, mettent les pays organisateurs en lumière. Ils leur permettent d'accueillir des sportifs et des milliers de des supporters, d'être vus par milliards téléspectateurs. Les gouvernements en ont toujours été conscients. Déjà dans les années 1930, le régime Nazi avait bien compris comment le sport pouvait servir son idéologie et sa propagande. Durant la guerre froide et les trente années qui ont suivi, les pays du bloc de l'Est, ainsi que certains pays occidentaux, ont massivement investi dans le domaine du sport pour montrer leur suprématie. Ils n'ont pas hésité à bafouer les droits humains en utilisant des produits médicaux pour améliorer les performances sportives de leurs athlètes au détriment de leur santé physique et mentale.

Il n'y a rien de mieux que les grands événements sportifs pour redorer le blason d'un pays. Lors de l'attribution des Jeux ou de la Coupe du monde de la FIFA, les lobbyistes font tout ce qui est en leur pouvoir, légalement et illégalement, pour inciter les votants à leur accorder leurs voix. Ainsi, les Jeux du centenaire, qui symboliquement auraient dû revenir à Athènes, ont été attribués à Atlanta — la ville de Coca-Cola, un des sponsors principaux du CIO.

Au niveau individuel, de nombreux sportifs se sont régulièrement mobilisé pour attirer l'attention sur des problématiques liées aux droits humains. Récemment, ils ont dénoncé les privations de liberté subies par une joueuse de tennis en Chine. Ils ont aussi attiré l'attention sur les violences policières aux USA en mettant un genou à terre pendant l'hymne national. Dans de nombreux stades de football, en Italie notamment, les rencontres durant lesquelles des cris, des chants ou des actes à caractère raciste sont commis entrainent l'arrêt des rencontres.

Conscients de l'influence que peuvent avoir les sportifs sur leurs followers, certains pays – qui ne souhaitent pas que l'on parle des droits humains bafoués sur leur territoire - n'hésitent pas à acheter le silence des sportifs. Les pays du Golf, par exemple, ont investi massivement dans les grands championnats européens de football, que ce soit en rachetant des clubs ou en étant sponsor maillot. Comment les joueurs peuvent-ils garder leur liberté de parole lorsque sponsor/employeur commet des atteintes aux droits humains ? Voilà pourquoi très peu de voix se sont élevées pour contester l'attribution du Mondial 2024 au Qatar.

Tout le monde sait ce qui s'y passe, mais personne ne peut ou ne veut en parler ouvertement. Ce statu quo peut être dépassé, la liberté d'expression des sportifs doit pouvoir s'exercer. Ils peuvent aller au-delà de leurs intérêts personnels et agir pour le bien de tous. Il en va du respect des droits des travailleurs qui ont construit les stades, du respect des droits des femmes, du respect des droits des personnes LGBTOIAP+.

Réflexion sur Sports et Droits Humains

Les sportifs ont le pouvoir de faire réagir, ils ne sont pas des victimes mais des acteurs très puissants et hyper médiatisés. Bien évidemment, tout est fait pour que leur voix soit la plus inaudible possible.

Pas seulement par des contraintes extérieures, mais aussi par un choix personnel et égoïste. Faire plaisir aux foules, ne pas se prononcer et se coucher sous et sur ses millions. Ces millions sont le prix de leur silence. Ils ne sont cependant pas à blâmer, on sait combien peut être courte et aléatoire la carrière d'un sportif. Aujourd'hui, qui peut dire qu'il agirait différemment s'il était à leur place?

Les droits humains vont aussi de pair avec les droits de la planète. Le réchauffement climatique, les émissions de CO2 et la pollution des océans sont des enjeux majeurs. Les pays les moins nantis seront les premières victimes de ces phénomènes.

Leurs droits fondamentaux ne seront plus respectés. Si les sportifs n'en parlent pas, c'est que, là aussi, les sponsors et les propriétaires des clubs actuels sont majoritairement liés aux industries pétrolières, qu'elles soient américaines, russes, indonésiennes ou des pays du Golf. Il y a des réflexions profondes à mener à ce sujet.

Pour terminer, voici en vrac quelques perspectives et points d'évolution des droits humains dans le domaine du sport :

- L'équité des salaires entre les hommes et les femmes. S'il est un domaine où les disparités salariales sont immenses, c'est bien dans celui du sport. Certains sports, comme le tennis, commencent à répartir les primes à part égales ; les discrépances qui existent dans le football sont tout simplement hallucinantes.
- Le respect des minorités. Le sport est un milieu dans lequel le racisme a encore droit de cité. La violence des propos tenus contraste avec le fait que les joueurs sont rémunérés en fonction de leur talent, indépendamment de leur couleur de peau et de leur origine ethnique ou religieuse.

- Les droits des personnes LGBTQIAP+. Avouer son homosexualité est encore, dans certains sports, extrêmement risqué voire dangereux. Si cela est accepté dans les disciplines artistiques ou dans le sport féminin, les hommes ont tout intérêt à ne pas avouer leur homosexualité, notamment dans les sports de combat ou dans le football. Il en va de même pour les personnes intersexe qui subissent le rejet ou qui se voient contraintes de suivre des traitements médicaux lourds pour se « normaliser ». Les transgenres, quant à eux, ne peuvent à ce jour concourir dans aucune discipline.
- Les évolutions technologiques. Les écarts se creusent entre les pays qui ont accès aux nouvelles technologies et les autres. C'est un gap qui ne pourra pas être comblé, mais ce n'est pas pour autant un droit de base, juste une différence de traitement.

L'ACAT Luxembourg a déjà publié un article intitulé « Qatar 2022 : le chantier des droits humains » en décembre 2021 dans sa newsletter n°5.

Le 16 décembre 2022 à 17h, dans le cadre de notre festival, nous vous invitons à une table ronde sur le thème du sport et des droits humains avec des élèves du Sportlycée et des responsables politiques et associatifs en charge du sport. Cette table ronde sera suivie à 19h d'une projection-débat du film « Olympia » de Leni Riefenstahl sur les Jeux Olympiques de Berlin en 1936.



Veuillez trouver la version allemande sur www.cathol.lu ou sur notre site web www.acat.lu









Atelier d'écriture en Octobre - Soirée conférence sur la peine de mort en présence de Yaovi Azonhito, ancien condamné à mort et Pascal Zohoun, Président de Acat Bénin - Préparation de 120.000 cartes postales autour de l'exposition "Pictures for the Human Rights".

Nos bénévoles se présentent

Cécile Thill



A mon arrivée au Luxembourg en 2002, j'ai poursuivi auprès de l'ACAT-Luxembourg un engagement débuté auprès de l'ACAT-France. J'ai rencontré ici une équipe motivée et motivante que je n'ai pas tardé à rejoindre.

Tout en construisant des amitiés profondes, j'y ai appris le sens et les méthodes de l'engagement militant.

Une des choses fondamentales que j'ai apprises auprès de l'ACAT et de ses bénévoles passionnés, c'est la rigueur de la démarche, ou comment traduire en actions concrètes et potentiellement efficaces des idéaux et des valeurs. Je leur en suis très reconnaissante.

Je retiens de ces 20 années de bénévolat des rencontres magnifiques avec des gens de grande valeur, des actions stimulantes qui ont renforcé en moi le sentiment d'appartenir à la grande famille humaine et une source pour nourrir l'espérance et ne pas me laisser décourager par un état du monde souvent désespérant. Mes valeurs n'ont pas changé, et ma fidélité à l'ACAT non plus, même si j'ai choisi de céder peu à peu ma place active au sein de l'association!

La défense des droits humains n'a hélas rien perdu de sa nécessité ni de son urgence, et il est important de passer le flambeau à la nouvelle génération, si connectée au monde et pourtant parfois bien peu consciente, dans nos Etats privilégiés, des menaces qui la concernent pourtant directement...

Elisabeth Werner



J'ai fait la connaissance de l'ACAT au début des années 1990 dans le cadre du « forum oecuménique » animé par la pasteure protestante Viola Kennert.

Ma perplexité devant la cruauté humaine et l'injustice remonte bien loin dans mon enfance; très tôt j'ai mis ces thèmes en relation avec Jésus de Nazareth, injustement arrêté, torturé et mis à mort au milieu de tourments politiques et religieux - aimé par Dieu et ressuscité par lui.Intriguée par ce Dieu, j'ai fait des études de théologie, et durant ces années, j'étais bouleversée par un film montrant à la fois l'horreur d'une prison et l'action de membres d'Amnesty International qui finissaient par obtenir la libération du protagoniste. J'en retenais le message qu'un engagement concret et précis peut changer des destins et défier l'oubli. Mon travail auprès de Caritas Luxembourg m'a renforcée dans la conviction que le fatalisme est une impasse et que chaque action compte, aussi petite soit-elle.

J'ai activement renoué avec l'ACAT lors d'un inoubliable voyage interreligieux en Israël en février 2020. J'ai collaboré à l'ACAT-News lancée peu après et je reste à disposition pour le traitement de textes et des conseils ponctuels.

La peinture murale de l'artiste Jehuda Bacon au Mémorial Yad Vashem à Jérusalem, reproduite ci-contre, exprime la fraternité et la solidarité qui fondent mon espoir.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 • fax (352) 44 74 35 59 • contact@acat.lu • www.acat.lu

CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser "Don ACAT".

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.